

REGATE ROSE

Grade : 5C

samedi 15 octobre 2016

ANTIBES

SOCIÉTÉ DES RÉGATES D'ANTIBES

AVIS DE COURSE

La Régate Rose est une régates corporative. Les concurrents s'engagent à embarquer sur leurs voiliers des personnes de l'association Sos Cancer du sein. Chaque bateau s'engagera avec son skipper et un équipier confirmé habituel afin de faciliter les manœuvres du voilier.

1. REGLES

La régates sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régates est ouverte à

- 3.1.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de toutes les catégories de conception norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5ème catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière (Moins de 6 milles) de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- 3.1.2 - tous les bateaux des classes Osiris

3.2 Les bateaux admissibles peuvent se préinscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant à la SRA ou par email à contact@sr-antibes.fr ou en se pré inscrivant par internet sur www.sr-antibes.fr

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Il n'y a pas de droits à payer

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

le vendredi 14 octobre de 16h à 19h au siège de la SRA – Commission régates – Quai nord du Port Vauban – 06600 ANTIBES – Téléphone 04.93.65.80.00.

SAMEDI 15 Octobre

o 09h00 Accueil à la SRA

o 09h30 Briefing des skippers et équipages, affectation des équipages

o 11h00 Mise à disposition du Comité de Course en mer

o 16h30 Fermeture ligne d'arrivée

o 17h00 Remise des prix et apéritif

Il n'y aura qu'une seule course

5.2

5.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi	11 heures	Toutes

5.4 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type côtier

7.2 La zone de course sera en baie d'Antibes et Juan les Pins

8. CLASSEMENT

8.1 1 course devra être validées pour valider la compétition.

8.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance Sans application du cvl pour les Osiris

8.3 Pour les bateaux inscrits en OSIRIS sont prévus deux classements distincts (filiales croiseur et régates ensemble):

Classes 1 et 2 ensemble

Classes 3 et 4 ensemble

SR Antibes 2016 version 2		
Groupes nets	Filière Croiseur	Filière régates
Classes Osiris	B,C,D,E,F,G	R et L
1	Croiseurs 28 et + Régates 26 et +	
2	20.5 à 27.9	25.9 et moins
3	14 à 20.4	
4	0 à 13.9	

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : samedi soir à 17h à la SRA

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le 04.93.65.80.00 ou contact@sr-antibes.fr